

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **9 octobre 2013**

Décision n° **B-2013-4617**

commune (s) : Saint Fons

objet : Achèvement du tour de ville ouest - Travaux de voirie de la partie nord - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Abadie

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 30 septembre 2013

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : jeudi 10 octobre 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Mmes Domenech Diana, Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Crimier, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, M. Bernard R., Mmes Peytavin, Frih, MM. David G., Sangalli.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à Mme Vullien), Da Passano (pouvoir à M. Crimier), Buna, Daclin (pouvoir à M. Brachet), Kimelfeld (pouvoir à Mme Gelas), Philip (pouvoir à Mme Besson), Mme Pédrini (pouvoir à Mme David M.), MM. Passi, Charles, Sécheresse, Desseigne (pouvoir à M. Barral), Bouju (pouvoir à M. Abadie), Mme Laurent (pouvoir à M. Darne J.), MM. Vesco, Assi.

Absents non excusés : MM. Arrue, Barge, Claisse, Rivalta, Julien-Laferrière, Lebuhotel.

Bureau du 9 octobre 2013**Décision n° B-2013-4617**

commune (s) : Saint Fons

objet : **Achèvement du tour de ville ouest - Travaux de voirie de la partie nord - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 25 septembre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Le présent dossier concerne un marché de travaux de voirie pour l'achèvement du tour de ville ouest - partie nord à Saint Fons.

Ce projet a été inscrit dans le cadre de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) de 2009-2014 dans le cadre de la politique "Faire de l'environnement un moteur de développement - développer la mobilité pour tous, en respectant l'environnement - adapter l'offre des réseaux existants (routes, TC, vélos, etc.) aux besoins de mobilité de proximité".

Par délibération n° 2009-0903 du 28 septembre 2009, le Conseil de communauté a décidé l'individualisation partielle d'autorisation de programme globale C1 - Développer la mobilité pour tous, en respectant l'environnement, sur l'opération n° 0P09O2440 pour un montant de 100 000 € TTC, permettant la réalisation des études.

Par délibération n° 2010-1689 du 20 septembre 2010, le Conseil de communauté a décidé l'individualisation partielle de l'autorisation de programme globale C1 - Développer la mobilité pour tous, en respectant l'environnement, sur l'opération n° 2209 pour un montant de 2 000 000 € TTC, pour les études et assistance à maîtrise d'ouvrage, la mission de maîtrise d'œuvre, les coûts d'acquisition foncière, les coûts de démolition.

Par délibération n° 2012-2727 du 13 février 2012, le Conseil de communauté a décidé l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, sur l'opération n° 0P09O2209 pour un montant de 600 000 € TTC en dépenses, à la charge du budget principal.

Par délibération n° 2013-3498 du 18 février 2013, le Conseil de communauté a décidé l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, sur l'opération n° 0P09O2209 pour un montant de 3 023 073,58 € TTC en dépenses, à la charge du budget principal.

Par délibération n° 2013-4048 du 9 juillet 2013, le Conseil de communauté a décidé l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, sur l'opération n° 0P09O2209 pour un montant de 187 174 € TTC en recettes, à la charge du budget principal.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en application des articles 33, 39, 40, 57 à 59 du code des marchés publics pour l'attribution du marché de travaux de voirie de la partie nord pour l'achèvement du tour de ville ouest à Saint Fons.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 6 septembre 2013, a classé les offres et choisi celle de l'entreprise JEAN LEFEBVRE SUD EST, pour un montant de 729 009,50 € HT, soit 871 895,36 € TTC.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer le marché de travaux de voirie de la partie nord pour l'achèvement du tour de ville ouest à Saint Fons et tous les actes y afférents, avec l'entreprise JEAN LEFEBVRE SUD EST, pour un montant de 729 009,50 € HT, soit 871 895,36 € TTC.

2° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée sur l'opération n° OP09O2209, le 9 juillet 2013 pour la somme de 5 236 000 € TTC en dépenses et 187 174 € TTC en recettes sur le budget principal.

3° - Le montant à payer en 2013 sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal - compte 2315 - fonction 822.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 10 octobre 2013.